## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche

ECOLE PRATIQUE DES HAUTES ETUDES

## **MASTER**

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 99-747 du 30 août 1999 modifié relatif à la création du grade de master ;

Vu le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme de master;

Vu l'arrêté ministériel du 31 mai 2010 relatif à l'habilitation de l'ECOLE PRATIQUE DES HAUTES ETUDES à délivrer des diplômes nationaux ;

Vu les pièces justificatives produites par M. SIMON CARRIGNON, né le 18 janvier 1987 à ECHIROLLES (038), en vue de son inscription au Master;

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;

Le diplôme de MASTER SCIENCES ET TECHNOLOGIES, Mention BIOLOGIE SANTE ECOLOGIE, spécialité SYSTÈMES COMPLEXES : COGNITION NATURELLE ET ARTIFICIELLE

mention bien

est délivré à M. SIMON CARRIGNON

au titre de l'année universitaire 2010-2011

et confère le grade de Master,

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à Paris, le 21 février 2012

Le titulaire

EPHE 8012541

/2012201000125

Le Président

Denis PELLETIER

Le Recteur d'Académie, Chancelier des universités

Patrick GERARD